



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

indemnisation des victimes

Question écrite n° 24802

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le livre blanc, édité par l'association française de l'assurance, pour la révision et l'amélioration des modalités d'indemnisation suite à un dommage corporel. Cette dernière concerne près de 250 000 victimes chaque année, soit plus de six milliards d'euros d'indemnité par an dont 4,3 milliards en assurance automobile. Parmi de nombreuses propositions concrètes d'actions, qui se veulent utiles pour l'assuré à la fois économiquement et socialement, il lui demande de lui indiquer les réflexions que lui inspire celle de l'harmonisation de l'indemnisation des préjudices non économiques.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24802

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4846

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)